



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Et si vous deveniez Médecin conseiller(ère) à l'ARS Bretagne ?

Référence PEP : 2021-708144

Profil

- Médecin inspecteur de santé publique
- Praticien hospitalier
- Praticien conseil
- Médecin contractuel

Conditions

Lieu : Rennes (siège)
Contrat : Titulaire de la fonction publique

Compétences

Savoir :

- Connaissance médicale (expert)
- Connaissance en santé publique (expert)
- Connaissance des contextes d'exercice médical et des bonnes pratiques en santé (maîtrise)
- Connaissance de l'environnement institutionnel, administratif et partenarial
- Connaissance des normes juridiques et techniques du domaine médical
- Connaissance du PMSI

Savoir-faire :

- Discerner les enjeux spécifiques, anticiper et prendre des initiatives dans des domaines sensibles dans le respect des missions de l'ARS.
- Capacité à l'animation de groupe de travail.
- Réaliser un diagnostic, une analyse.
- Créer et animer un réseau de partenaires.
- Concevoir, proposer et mettre en œuvre des solutions qui contribuent à optimiser les ressources au regard des besoins des territoires
- Concevoir des plans d'actions et piloter leur mise en œuvre
- Mettre en œuvre les techniques de négociation professionnelle, animer une équipe, des réunions...
- Qualités de synthèse et rédactionnelles.

Savoir-être :

- Sens de la médiation, et de la diplomatie
- Savoir faire preuve de leadership
- Avoir une force de conviction
- Etre en mesure de gérer des situations conflictuelles

Pour candidater

Vous souhaitez mettre vos compétences au service de l'intérêt général ?

Envoyez votre CV et votre lettre de motivation à ars-bretagne-recrutement@ars.sante.fr
avant le 10 novembre 2021.

Précisez dans l'objet de votre e-mail la référence PEP (affichée en haut de cette fiche de poste).

Qu'est-ce que l'ARS Bretagne ?

L'Agence régionale de santé a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention et de la santé-environnement, aux soins, à l'accompagnement sanitaire et médico-social. Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec les services de l'Etat, l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence.

Qu'est-ce que la Direction adjointe de l'hospitalisation ?

La Direction adjointe de l'hospitalisation est chargée d'organiser l'offre, de piloter les coopérations et l'accompagnement des ressources humaines en établissements de santé :

- Elle définit et gère les procédures d'organisation de l'offre de soins et assure le suivi des établissements, la mise en œuvre des projets médicaux de territoire, les orientations du schéma régional de santé et la déclinaison des plans nationaux (cancer...).
- Elle accompagne les actions de coopérations et en particulier les projets des groupements hospitaliers de territoire.
- Elle accompagne les établissements dans la gestion de leurs ressources humaines, prépare les décisions du DGARS en matière de gestion des cadres de direction des établissements, enrichit la vision prospective en matière de démographie médicale et paramédicale.

La Direction adjointe de l'hospitalisation est rattachée à la Direction de l'hospitalisation, de l'autonomie et de la performance.

Vos missions

Le médecin conseiller(ère) est en charge de la coordination régionale des thématiques suivantes :

- Chirurgie,
- Centre Spécialisé de l'Obésité,
- Cancérologie.

Il s'agit, dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du projet régional de santé, de porter et d'animer la politique régionale sur ces thématiques, prospective, concertée avec les acteurs, et de piloter les plans d'actions régionaux.

Cette réponse repose sur un diagnostic régional et une déclinaison des orientations nationales.

Cette coordination implique l'animation d'un groupe technique régional (GTR) dédié à chaque thématique et une contribution à des GTR transversaux. Le conseiller médical contribue à la réflexion sur les projets transversaux en lien avec les partenaires externes, les professionnels de santé, conseils départementaux, santé publique France.

Il participe en tant que de besoin aux groupes de réflexion nationaux, et coordonne des appels à projets. Il décline si besoin pour ces thématiques des comités en région selon les directives nationales et peut coordonner des groupes de travail inter-régionaux dans le cadre de ces thématiques.

Il coordonne ou participe au suivi des dossiers pharmaceutiques, douleurs ou autres en lien avec les thématiques dont il/elle a la responsabilité.

Il participe à la prise en charge de l'obésité, en lien avec la direction adjointe en charge de la prévention.

Il peut être sollicité, en tant que de besoin, pour le suivi dossiers d'expertise ponctuels en lien avec la Directrice adjointe, notamment sur les **dossiers de médecine légale et pénitentiaire**.

Notamment, le médecin conseiller(ère) médicale :

- Accompagne les Réseaux cancérologiques (oncobretagne, PRC, ...);
- Contribue à l'accompagnement de la mise en œuvre en région des futures réformes des autorisations,
- Contribue à l'élaboration des CPOM des établissements de santé ou laboratoires en lien avec les thématiques suivies,
- Donne un avis technique sur les dossiers d'autorisations,
- Assure le recensement des besoins FIR, l'allocation et l'évaluation « en routine » sur les dossiers de la thématique,
- Référent Bretagne aux sein de l'unité de coordination régionale de Bretagne (instance prévue à l'article R162 -42-9 du code de la sécurité sociale).

Conditions particulières :

- Il participe aux astreintes médicales ARS.
- Il participe aux missions d'inspection de l'ARS.
- Il contribue à la continuité des missions médicales de la DAH, en lien avec les autres médecins.

Interfaces professionnelles :

Interactions multiples avec les différentes directions adjointes de l'agence et délégations départementales en charge de l'organisation, de la performance, et de la qualité de l'offre de soins.

Les missions liées au poste conduisent à établir des relations régulières avec les acteurs de santé du territoire. Le pilotage des thématiques régionales liées au PRS font appel à des capacités d'organisation et de pilotage de projets transversaux.